

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 17.07.90.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 24.01.92 Bulletin 92/04.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : BREHAUT Gilles — FR.

72 Inventeur(s) : BREHAUT Gilles.

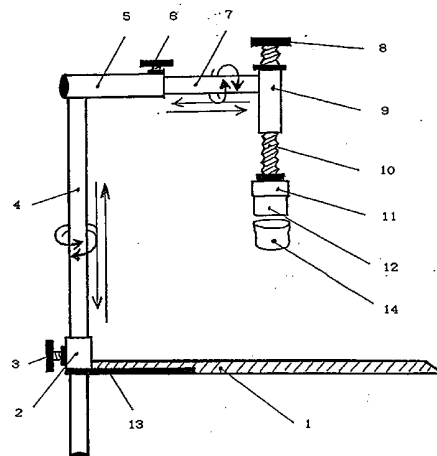
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire : Brehaut Gilles.

54 Compresseur artériel hémostatique.

57 Dispositif de compression artérielle hémostatique permettant la compression et l'hémostase du point de ponction artériel à la suite d'un cathétérisme cardio-vasculaire en milieu hospitalier.

Il est constitué d'un socle (1) qui se glisse sous le matelas du patient. Un axe (2) est solidarisé au socle (1) par un renfort (13). Le support (4) vertical glisse dans l'axe (2) pour permettre le réglage de la hauteur qui se bloque à l'aide de la poignée (3). Le support horizontal (7) vient glisser dans le support horizontal (5) pour permettre le réglage latéral et se bloque avec la poignée (6). Le support vertical (9) est traversé par une tige filetée (10) qui est munie d'une poignée de réglage (8). A la partie inférieure de la tige filetée (10) est fixé un culot mobile (11) qui reçoit un tampon de mousse (12) débordant de quelques centimètres. Une enveloppe (14) imperméable et stérilisable recouvre la mousse (12). L'ensemble du dispositif est en métal chromé.



FR 2 664 807 - A1



La présente invention concerne un dispositif de compression artérielle hémostatique permettant l'hémostase du point de ponction d'une artère, à la suite d'un cathétérisme cardio-vasculaire en milieu hospitalier.

5 La compression artérielle est actuellement effectuée par une forte pression manuelle sur l'orifice pratiqué dans la paroi de l'artère jusqu'à l'arrêt complet du saignement de celle-ci.

Cette méthode contraignante est physiquement 10 fatigante pour le médecin qui doit la pratiquer après chaque exploration.

Le dispositif selon l'invention permet de remédier à cet inconvénient. Il comporte un plateau rectangulaire horizontal ou socle sur le quel prend appui un montant 15 vertical, de section ronde, réglable de haut en bas et latéralement. Solidaire de l'extrémité supérieure du montant vertical, un bras horizontal également de section circulaire, réglable, vient soutenir l'élément principal de compression. L'élément de compression vertical se 20 termine à sa partie inférieure par une épaisseur de mousse synthétique qui vient comprimer l'artère. Cet élément est muni d'un réglage fin qui permet de mieux apprécier l'efficacité de la compression. Le tampon de mousse synthétique vient s'écraser de manière hémostatique 25 largement sur l'orifice de la paroi de l'artère sans la traumatiser, laissant apparent l'orifice cutané. L'arrêt du saignement par l'orifice cutané prouve l'efficacité de la compression. Le tampon de mousse synthétique doit être recouvert d'une enveloppe interchangeable imperméable et 30 stérilisable.

Le montant vertical (4) coulisse dans un axe (2), qui est solidaire du socle (1) grace à un renfort (13), permettant ainsi un réglage vertical et latéral du dispositif. Il se bloque dans l'axe (2) à l'aide d'une vis  
5 de serrage (3).

Le bras latéral est composé de deux éléments (5) et (7) de sections circulaires et de calibres différents, glissant ainsi l'un dans l'autre pour assurer un réglage horizontal et oblique du meme dispositif. Une vis de  
10 serrage (6) bloque ces derniers éléments.

L'élément principal de compression se compose d'un support fixe vertical (9) solidaire du bras latéral (7). Ce support vertical (9) est traversé par une tige filetée (10) qui se termine à sa partie inférieure par un culot (11)  
15 cylindrique, mobile, contenant un tampon de mousse synthétique (12) dépassant de quelques centimètres. Le culot de mousse (12), d'un diamètre de 6 centimètres, est recouvert d'une enveloppe souple (14) imperméable et stérilisable. La partie supérieure de la tige filetée (10)  
20 se termine par une poignée de réglage (8) permettant, lorsqu'on la manœuvre, de mieux doser la compression.

L'ensemble des éléments réglables du dispositif est en métal chromé résistant afin d'obtenir une parfaite stabilité.

25 Le socle (1) se glisse entre le matelas et la table d'examen. L'axe de fixation (2) maint<sup>N</sup>enant le montant vertical (4) permet le réglage de la hauteur et l'orientation vers la droite ou la gauche du dispositif. La tige filetée (10) se visse ou se dévisse à l'aide de la  
30 poignée (8). La mousse (12) est dense.

## REVENDEICATIONS

1) Dispositif pour compression artérielle permettant l'hémostase d'un point de ponction dans une artère; dispositif caractérisé en ce qu'il est constitué d'un socle (1) plat, rectangulaire, d'un montant vertical cylindrique (4) qui permet le réglage de la hauteur et l'orientation du dispositif dans l'axe (2), d'un bras horizontal composé de deux éléments cylindriques (5) et (7) emboîtés, permettant le réglage horizontal et oblique du dispositif, d'un élément compressif réglable constitué d'un support fixe vertical (9) traversé par une tige filetée (10) qui se termine à sa partie inférieure par un culot cylindrique (11) recevant un tampon de mousse dense (12) recouvert d'une enveloppe imperméable et stérilisable (14) pour venir au contact de la zone à comprimer sans la traumatiser avec une compression hémostatique parfaite.

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le support vertical cylindrique (4) permet le réglage de la hauteur ainsi que l'orientation vers la droite ou la gauche du dispositif par rapport au site à comprimer, dans un axe (2) solidaire du socle (1), dont la mobilité se bloque par une vis de serrage (3).

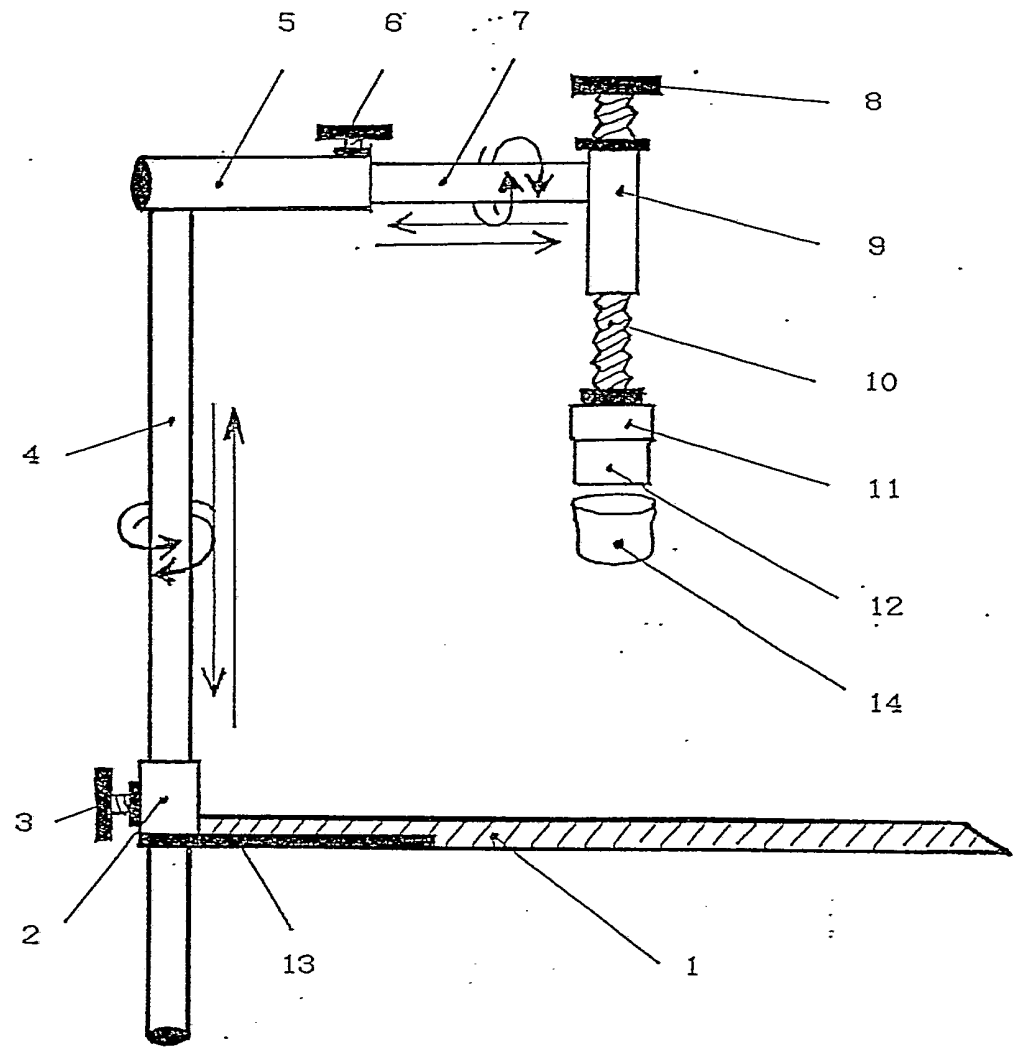
3) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le bras horizontal cylindrique (7) vient glisser à l'intérieur du bras cylindrique (5) d'un calibre supérieur, permettant ainsi le réglage horizontal et oblique de l'élément de compression par rapport au site à comprimer, dont la mobilité se bloque à l'aide de la vis de serrage (6).

4) Dispositif selon les revendications 1 à 3 caractérisé en ce que l'élément principal de compression composé du support vertical (9) solidaire du bras (7) dans lequel la tige filetée (10) se visse ou se dévisse à l'aide  
5 de la poignée (8) afin de mieux doser la compression.

5) Dispositif selon les revendications précédentes caractérisé en ce que l'élément principal de compression est constitué à sa partie inférieure par un culot cylindrique (11) de six centimètres recevant un tampon de  
10 mousse synthétique dense (12) débordant du culot (11) de quelques centimètres, qui est recouvert d'une enveloppe (14) souple, imperméable et stérilisable, assurant une compression de l'artère efficace, non traumatique en favorisant une meilleure hémostase de l'orifice de la  
15 paroi de l'artère.

6) Dispositif selon les revendications 1 et 2 en ce que le socle (1) de forme rectangulaire et plane se glisse entre le matelas et la table d'examen, assurant ainsi par le poids du patient une bonne stabilité du dispositif.

1/1



INSTITUT NATIONAL

de la

PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FR 9009081

FA 449837

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	US-A-4 742 825 (FREUND) * Colonne 4, ligne 7 - colonne 7, ligne 33; figures 1-4 * ---	1,2,4,6
Y	US-A-3 625 219 (ABRAMS) * Colonne 1, ligne 66 - colonne 2, ligne 64; figures 1-4 *	1,2,4,6
A	---	2,5
A	DE-U-8 704 687 (TISCHLER) * En entier * ---	1,5
A	US-A-4 572 182 (ROYSE) * En entier * -----	1-5
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A 61 B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
06-03-1991		SCHMIERER U.J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant		

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)